

INFOS COOP

Spécial mandataires
Consignes de fin d'année



LA LETTRE DE L'OCCE 35
HORS SÉRIE- SPECIAL MANDATAIRE

BILAN

Compte Rendu Financier (CRF) / Compte Rendu d'Activité (CRA)

C'est déjà la fin de l'année et avec elle, le moment des bilans. Celui des comptes de la coopérative n'y échappe pas ! Pour rappel, l'exercice comptable 2025/2026 couvre la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

Comme chaque année, nous vous demanderons de nous retourner le Compte rendu d'activités et financier (CRA/CRF) pour le

30 septembre 2026

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS ET COMPTE-RENDU FINANCIER STATUTAIRES du 1er septembre 2025 au 31 août 2026	
École ou établissement :	
Adresse :	
CP :	Ville :
Courriel :@.....	
Téléphone :	
N° d'affiliation à l'OCCE :	
Comptes financiers ouverts par l'Association Départementale OCCE pour la coopérative ou le foyer	
Banque Postale: N° de compte :	Centre :

Année scolaire 2025 / 2026
Exemplaire à conserver par la Coopérative ou le Foyer pendant 10 ans
Office Central de la Coopération à l'École www.occe.coop

Ce document est à compléter et imprimer en 2 exemplaires. Un exemplaire reste dans vos archives, l'autre est à nous retourner avec les annexes :

- soit en version pdf à ad35@occe.coop
- soit par courrier postal à l'association départementale

[Sur le site de l'OCCE 35](#), vous trouverez la démarche à suivre, des informations pratiques, la liste des pièces à fournir et les documents en téléchargement.

[Télécharger tous les documents pour le bilan](#)

ASTUCES

Quelques informations pour faire le bilan

- S'il n'y a pas eu d'opération en août, il n'y aura pas de relevé bancaire. Vous pouvez faire votre bilan à partir du dernier reçu, celui de juin ou juillet.

- Si le solde de votre relevé ne correspond pas au solde en comptabilité, vous devez faire un rapprochement bancaire. C'est la liste des chèques émis, mais pas débités au 31 août.

Dans compta coop, c'est la liste des "opérations non pointées".

Sur excel, il faut compléter l'onglet "rapprochement bancaire".

- Le quitus, ou commission de contrôle des comptes de la coopérative, doit être signé par au moins 2 personnes autres que le/la mandataire. Vous pouvez y associer un parent.

Sans oublier les tutos qui vous aideront sûrement à clôturer et ne rien oublier :

[Tutoriel Compta coop web](#)

Allez directement à la page 18

[Tutoriel Tableur excel](#)

**Pour toute question ou problème, n'hésitez pas à nous contacter
au 02 99 50 06 58 ou par mail à ad35@occe.coop**

Vous ne serez plus mandataire à la rentrée?

Il faut donc trouver un·e collègue qui prendra votre suite, et lui transmettre les documents, les codes Compta coop web et tout ce qui vous semblera utile.

Pour rappel, les identifiants à la banque sont personnels, le nouveau ou la nouvelle mandataire devra faire les démarches auprès de l'OCCE pour recevoir ses propres codes d'accès.

La coopérative n'est pas "attachée" à l'enseignant·e. Vous devez laisser dans la classe ou dans l'école tout ce qui est la propriété de la coopérative : matériel, registre d'inventaire et de réunions, cahier de comptabilité, archives...

Dès que possible, signalez-nous le changement à l'aide de l'imprimé "demande de transfert de signature sur le compte de la coopérative".

Demande de transfert de signature

La démarche est différente en fonction de la banque :

- Si la coop est au CMB, merci de prendre connaissance de [ce document](#), et remplir ensuite [la demande de transfert au CMB](#).



- Si la coop est à la BPGO, c'est [la demande de transfert BPGO](#) qu'il faut nous transmettre!

Une fois ce document envoyé, le nouveau ou la nouvelle mandataire n'aura pas encore la signature. Il faudra encore signer l'extrait de délibération et les documents de la banque, et les renvoyer à l'association départementale.

Un·e enseignant·e ne peut pas s'adresser directement à la banque pour:

- ouvrir un compte "OCCE Coopérative scolaire"
- effectuer un changement de mandataire
- fermer un compte

Ce type de démarche est illégal, seul le mandataire départemental, est habilité à effectuer ces modifications auprès des banques.

FORMATION

Formation des mandataires

Cette formation est ouverte à tous les mandataires, pas seulement aux nouveaux/nouvelles.

Vous pourrez vous y inscrire via le plan de formation académique ou venir sur votre temps personnel.

Pourquoi y participer?

Ces 3h sont divisées en 2 temps :

- La gestion de l'argent à l'école (légal/pas légal, assurances..) et échanges de pratiques avec les autres mandataires
- Un temps de découverte et prise en main du logiciel Compta coop web.

Les dates ne sont pas encore fixées : nous vous tiendrons au courant à la rentrée.